

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°500-2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
**PROJET DE RÈGLEMENT 500-2023 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION
D'IMMEUBLES**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2022-12-348 à sa séance du 13 décembre 2022, du projet de règlement 500-2023 règlement relatif à la démolition d'immeubles, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 février 2023 à compter de 19h15, dans la salle située au 35, Route de l'église, Notre-Dame-des-Bois, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à mettre en place un règlement sur la démolition d'immeubles

QU'AU cours de cette assemblée publique, la Maire (ou un autre membre du conseil désigné par la Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-BOIS

CE 2IÈME JOUR DE FÉVRIER 2023

Kim Leclerc

Kim Leclerc
Directrice-générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Kim Leclerc, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 2 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2ième jour de février 2023.

Kim Leclerc

Kim Leclerc
Directrice-générale / Greffière-trésorière